



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 4, numéro 8

Janvier-Mars 2021

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

**RELATIONS DIPLOMATIQUES ET COOPERATION BILATERALE ENTRE LE
RWANDA ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : FACTEURS DE
DETERIORATION ET PERSPECTIVES DE CONSOLIDATION**

Felly LUKUNGA NGOMBA

Assistant à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC et Secrétaire Général de
l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégique/Kinshasa-RDC

felissanolukunga@gmail.com ; lukunga.n@irges.org

RESUME

Il ressort de cet article que les relations entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo ont donné lieu à des situations de refroidissement et de réchauffement au cours des dernières décennies. Les divergences croissantes entre les deux pays se sont à plusieurs reprises violemment exprimées lors des conflits armés à l'est de la RDC. Depuis les années 1990, la sous-région des Grands-Lacs africains traverse des crises qui ont débouché à une guerre civile et interétatique au point de menacer la sécurité internationale. Ces crises auront perturbé les relations diplomatiques entre les Etats de la sous-région et ont ainsi opposé la RDC au Rwanda, aux pays limitrophes d'une part et aux autres pays d'autre part.

Mots-clés : Relations diplomatiques, coopération bilatérale, consolidation, RDC, Rwanda.

SUMMARY

From this paper, it follows that relations between Rwanda and the Democratic Republic of Congo have given rise to situations of fragility and consolidation over the past decades. The growing disagreements between these two states have been violently expressed on several occasions during armed conflicts in eastern DRC. Since the 1990s, the African Great Lakes sub-region has been going through armed conflicts which have led to civil and interstate war to the point of threatening international security. These crises disrupted diplomatic relations between states in the sub-region and thus

pitted the DRC and Rwanda against neighboring countries on the one hand and other countries on the other.

Keywords : *Diplomatic relations, bilateral cooperation, consolidation, DRC, Rwanda.*

INTRODUCTION

Quand la République Démocratique du Congo est en train de faire son histoire, elle entraîne autour d'elle, autant d'autres pays à en vivre les effets collatéraux aussi bien dans la région de son voisinage direct qu'ailleurs dans le monde. Toutefois, aucun Etat n'aura marqué la mémoire du peuple congolais durant ces deux dernières décennies tel que l'a été la République Rwandaise de Paul Kagamé.

La complexification des relations diplomatiques et coopération bilatérale entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda est tributaire à des facteurs d'ordre historique, économique, politique et frontalier.

Des pics d'extrême tension se sont succédé régulièrement, entrecoupés de périodes d'accalmie apparente. Le différend s'est ainsi ravivé du fait que le gouvernement du Rwanda se soit officiellement déclaré être hostile à l'instrumentalisation du FDLR par la RDC. La RDC, à son tour, fustige la main basse du Rwanda sur les groupes rebelles sévissant dans son territoire. Une série de mensonges tissés méthodiquement par le régime du Front Patriotique Rwandais (FPR) ont permis au pays des mille collines de mener victorieusement la bataille diplomatique sur le champ international aux dépens de la République Démocratique du Congo.

En juillet 2002, en marge du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Durban, les présidents Joseph Kabila et Paul Kagame, en présence du président Thabo Mbeki et du Secrétaire général des Nations Unies, parviennent à mettre en place un comité d'experts des deux pays. Ce comité prépare un mémorandum d'accord que les deux présidents signent le 30 juillet 2002 à Pretoria en présence de leur homologue sud-africain et d'un représentant du Secrétaire général des Nations Unies.

Congolais et Rwandais s'entendent ainsi sur un retrait de ces derniers dans les 90 jours, à charge pour le Congo de traquer et désarmer les rebelles rwandais sur le territoire dont il a le contrôle, et de collaborer avec la MONUC au démantèlement de ces forces négatives.

Au Mai-juin de l'année 2004, l'insurrection dans le Sud-Kivu menée par deux officiers dissidents de l'armée, issus de l'ex-rébellion pro-rwandaise du Rassemblement Congolais pour la Démocratie pousse le gouvernement congolais d'indexer le Rwanda. Et le Rwanda va démentir son soutien à ces dissidents.

En octobre 2008, Kinshasa accuse Kigali d'envoyer des troupes sur son territoire pour appuyer la rébellion du Conseil National pour la Défense du Peuple (CNDP) de Laurent Nkunda, que de nouveaux combats opposent depuis fin août aux forces gouvernementales.

Le 20 janvier 2009, les armées congolaise et rwandaise lancent, à la suite d'un retournement d'alliance, une opération conjointe contre les rebelles hutus rwandais dans l'Est, qui aboutit par ailleurs à l'arrestation de Laurent Nkunda.

Du point de vue de la coopération bilatérale, il sied de noter que les deux Etats ont conclu plusieurs accords dans divers domaines. Cependant, les relations économiques allant de pair avec les affaires politiques, ces dernières ont connu aussi le même parcours que les relations diplomatiques.

Depuis son arrivée au pouvoir en janvier 2019 en tant que président de la RDC, Félix-Antoine Tshisekedi a porté une attention considérable à l'établissement de bonnes relations avec ses voisins en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs. Pendant cette période, il s'est en particulier concentré sur l'établissement de relations plus étroites avec le Rwanda. En effet, le Rwanda est l'un des pays essentiels pour la stabilité de la RDC et de la région élargie des Grands Lacs. De par la taille de la RDC, en tant que deuxième plus grand pays en Afrique, la situation domestique du pays a un impact significatif sur la paix et la stabilité au Rwanda.

Stabiliser l'est de la RDC fait partie des promesses électorale du Président congolais. Depuis son arrivée au pouvoir, il a dédié une attention conséquente à l'est du pays, en augmentant les opérations militaires, en particulier contre le FDLR et l'ADF. La volonté, seule, ne sera pas suffisante pour résoudre les problèmes complexes que connaît l'est de la RDC. Cependant, ces points démontrent qu'il s'agit d'une priorité évidente et que ce sont des premiers pas qui vont dans le bon sens. Mais du fait que le FDLR et les ADF soient respectivement des groupes rebelles rwandais et ougandais, une collaboration diplomatique s'avère nécessaire.

Ainsi, nous orientons notre réflexion sur les questions suivantes : Pourquoi les relations diplomatiques et coopération bilatérale entre le Rwanda et la RDC sont à dents de scie ? Comment est-ce que les deux Etats peuvent rendre fructueuses leurs relations diplomatiques ainsi que leur coopération bilatérale ? Quels sont les domaines de coopération existant entre les deux Etats ?

Telles sont les questions qui orienteront notre réflexion dans les parties suivantes. Bien avant cela, nous allons nous livrer à émettre des hypothèses.

I. ETAT DE LIEUX DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE RWANDA ET LA RDC

Il est question dans ce point, de faire un background des relations diplomatiques Rwanda-RDC, ensuite la relance desdites relations, les accords entre Kinshasa pour traquer les FDLR et entre Kinshasa et le CNDP.

I. 1. Background des relations diplomatiques Rwanda-RDC

D'entrée de jeu disons que la manifestation des relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda peut remonter au niveau de la colonisation lorsque le Rwanda-Urundi fut confié à la Belgique sous mandat de la SDN après la Première Guerre mondiale. Ainsi le Congo-Belge et le Rwanda-Urundi, administré chacun par un gouverneur général entretenaient de rapports aussi importants qu'on peut qualifier aujourd'hui des relations diplomatiques entre deux Etats souverains.

La RDC fut indépendante le 30 juin 1960. Il fallait attendre l'indépendance du Rwanda, le 20 septembre 1962 pour que ces deux pays échangent des ambassadeurs comme s'était déjà l'habitude des pays africains qui accédaient à l'indépendance.

La prise du pouvoir au Rwanda par le général Habyarimana en 1973 va consacrer l'apogée de relations diplomatiques entre les deux pays au cours de deux décennies qui suivront. C'est dans ce contexte que sera créée la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs en septembre 1976 entre la RDC et le Rwanda ainsi que le Burundi.

En outre, une autre manifestation de bonnes relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda est que lors de l'attaque armée du FPR en provenance de l'Ouganda contre l'armée régulière rwandaise en 1990, la RDC n'avait pas hésité d'apporter son soutien militaire à son voisin en situation de guerre.

Mais hélas, l'assassinat en avril 1994 du président Habyarimana et ses conséquences viendront mettre en mal les relations diplomatiques entre les deux Etats. Ainsi, un climat de suspicion et de méfiance s'enracinera entre les deux Etats au courant de deux décennies.¹

En l'année 1996, Kinshasa accuse le Rwanda de « fomenter des troubles » dans le Sud-Kivu. En octobre de cette même année, après des affrontements entre l'armée et des Tutsi d'origine rwandaise, une Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), coordonnée par Laurent-Désiré Kabila, démantèle les camps de réfugiés rwandais hutus établis depuis 1994 dans le Kivu.

L'année qui suit en mai, Kabila se proclame chef de l'Etat après le départ de Mobutu Sese Seko. A Kigali, l'homme fort du régime, Paul Kagamé, affirme que le Rwanda a planifié et dirigé la rébellion qui a conduit à la chute de Mobutu en participant directement aux combats.

¹ NGIJOL, G., *Autopsie des génocides, rwandais, et burundais*, éd. Présence africaine, Paris, 2008, p.183.

C'est dans ce contexte que le Rwanda soutiendra la rébellion de l'AFDL qui prendra le pouvoir à Kinshasa le 17 mai 1997 et pendant une année les relations diplomatiques entre ces deux Etats furent bonnes jusqu'au déclenchement de la guerre d'agression du 02 août 1998 qui consacrera une rupture catastrophique des relations diplomatiques.

Le 28 juillet 1998, Laurent-Désiré Kabila "met fin à la présence de militaires rwandais au sein des Forces congolaises", se séparant de ses anciens alliés rwandais et ougandais.

Le 02 août de la même année, débute une nouvelle rébellion dans le Kivu. Le conflit dégénère en une guerre impliquant plusieurs pays africains. La RDC accuse le Rwanda d'agression". En novembre, le Rwanda justifie son intervention par des raisons de "sécurité nationale".

En 1999, au mois de juillet, un accord de cessez-le-feu est signé par la RDC et ses alliés, Zimbabwe, Angola et Namibie, ainsi que par l'Ouganda et le Rwanda, puis ratifié par les factions rebelles.

L'année 2001 marque le décès du Kabila le père et fait succéder Joseph Kabila. Ce dernier va rencontrer son homologue rwandais le président Kagamé. Le 16 avril de la même année.

En 2002, au mois d'octobre, le Rwanda rapatrie officiellement le dernier soldat de son contingent (plus de 20 000 hommes).

Au Mai-juin de l'année 2004, l'insurrection dans le Sud-Kivu menée par deux officiers dissidents de l'armée, issus de l'ex-rébellion pro-rwandaise du Rassemblement congolais pour la démocratie. La RDC accuse le Rwanda, qui dément, de soutenir les dissidents.

En octobre 2008, la RDC accuse la Rwanda d'envoyer des troupes sur son territoire pour appuyer la rébellion du Conseil national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda, que de nouveaux combats opposent depuis fin août aux forces gouvernementales.²

² *Ibidem*

Le 20 janvier 2009, les armées congolaise et rwandaise lancent, à la suite d'un retournement d'alliance, une opération conjointe contre les rebelles hutus rwandais dans l'Est, qui aboutit par ailleurs à l'arrestation de Laurent Nkunda.

En 2012, le 17 octobre : un rapport confidentiel de l'ONU accuse le Rwanda et l'Ouganda de continuer à armer les rebelles du M23 dans l'est de la RDC. Le M23 a été créé début mai par des militaires, qui, après avoir participé à une précédente rébellion, ont intégré l'armée en 2009, à la suite d'un accord de paix. Ils se sont mutinés en avril, arguant que le gouvernement congolais n'avait pas respecté ses engagements. Le 19 novembre de la même année, le Rwanda accuse l'armée congolaise de l'avoir "délibérément" bombardé avec des chars et des mortiers. La RDC dément avoir ordonné de tels tirs.

I. 2. Relance des relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda

Il est important d'avertir ici que nous n'allons pas dans ce point énumérer l'ensemble d'accords que la RDC a signé avec son voisin, le Rwanda. Mais la démarche est simple car elle nous permettra de cibler les accords conclus qui ont apporté une impulsion au rapprochement actuel de la RDC et du Rwanda.

Comme telle est la démarche, nous analyserons aussi l'accord entre le gouvernement congolais et le CNDP car il avait contribué tant soit peu au rétablissement de la paix à l'Est du pays, partie stratégiquement importante pour la relance de relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda.

Que dire alors de circonstances qui ont concouru à la signature des accords et amorcé le processus de rapprochement diplomatique entre la RDC et le Rwanda ?

En effet, au cours de l'été 2008, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), un groupe rebelle congolais, alors dirigé par le général Tutsi Laurent Nkunda et soutenu officieusement par le Rwanda, se retire d'un processus de négociations entamées avec le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC).

Cette nouvelle crise qui éclate dans la province du Nord-Kivu déstabilise les autorités congolaises et la mission de maintien de la paix des Nations-Unies (alors nommée MONUC). La communauté internationale, préoccupée par les conséquences d'une conquête de Goma, la capitale du Nord-Kivu, par le CNDP, multiplie les initiatives pour éviter une escalade de la violence qui pourrait mener à une confrontation entre le Rwanda et la RDC.³

Dans l'urgence, en marge d'une séance de l'Assemblée générale des Nations Unies fin septembre 2008, la sous-secrétaire d'Etat aux Affaires africaines des Etats-Unis, Jendayi Frazer, soumet un plan de règlement de la crise aux délégations rwandaise et congolaise. Le document confidentiel liste les conditions d'un rapprochement entre les deux pays, incluant le recours à une opération militaire conjointe contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR).⁴

I. 3. Accord entre Kinshasa et Kigali pour la traque des FDLR

Dans les derniers jours d'octobre 2008, un revirement stratégique s'opère. Un cycle ininterrompu de rencontres bilatérales entre officiels congolais et rwandais débute le 28 octobre avec la rencontre à Kigali des ministres des Affaires étrangères des deux pays, Alexis Thambwe Mwamba et Rosemary Museminali.

A partir d'un sommet régional exceptionnel qui réunit Joseph Kabila et Paul Kagamé à Nairobi, le 07 novembre, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, Olusegun Obasanjo, note que le chef de l'Etat congolais se rapproche de ses homologues rwandais et ougandais. Sur la base de la proposition américaine, Kabila et Kagamé concluent un accord secret durant le mois de novembre.

Son existence est confirmée publiquement le 05 décembre 2008 lorsque les ministres des Affaires étrangères congolais et rwandais annoncent à Goma que les forces armées des deux pays lanceront une opération anti-

³ Rapport Afrique de Crisis Group N° 165, « Congo : Pas des stabilités au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda », Bruxelles-Nairobi, novembre 2010, p. 1

⁴ *Ibidem*, p 2.

FDLR et que des négociations directes seront ouvertes entre le CNDP et Kinshasa.

I. 4. Accord de paix entre le CNDP et le gouvernement de Kinshasa

Cet accord a été signé dans la ville de Goma le 23 mars 2009 entre Désiré Kamanzi⁵, président du CNDP et Raymond Tshibanda, ministre congolais de la coopération internationale sous le regard vigilant de Olusegun Obasanjo : Co-Facilitateur et Envoyé Spécial du Secrétaire Général ainsi que Benjamin William Mkapa : Co-Facilitateur et Envoyé Spécial de l'Union Africaine et des Nations Unies pour la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs. Tous deux ont pris à cet accord de Goma comme témoins.

De la lecture de cet accord on peut noter que la RDC s'était engagée principalement à libérer les prisonniers et à prendre en charge les victimes de guerre du CNDP, à promulguer une loi d'amnistie et à préparer le retour des Congolais réfugiés dans les pays voisins. Il accepte le principe de la participation du CNDP à la vie politique du pays, de la reconnaissance formelle de grades militaires des ex-éléments du CNDP aussi bien dans la Police Nationale Congolaise que dans les FARDC et convient de la création d'un mécanisme de réconciliation nationale.⁶

II. FACTEURS DES DETERIORATIONS DES RELATIONS ENTRE LE RWANDA ET LA RDC

La détérioration des relations entre la RDC et le Rwanda commence effectivement lorsque les présidents de ces deux pays boycottent la commémoration du 17 Mai 1998, du premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir de L. D. Kabila. Elle s'est empirée à la suite du remplacement des officiers rwandais dans les Forces Armées Congolaise (FAC) par des officiers nationaux, citons l'éviction de James Kabarebe. Par la suite, le 11 Juillet 1998

⁵ Bosco Ntaganda ne peut pas remplir le poste qu'a occupé Nkunda car son mandat d'arrêt de la CPI l'empêche de se déplacer en dehors du Kivu ou de négocier avec des représentants internationaux. Désiré Kamanzi est alors désigné comme président à la tête du CNDP.

⁶ Texte d'accord de paix entre Kinshasa et le CNDP, Goma le 23 mars 2009, articles :1.3 ; 2.2 ; 3.1 ; 5.1 ; 6.2 ; 12.7.

du poste de chef d'Etat-major des FAC et son remplacement par Célestin Kifua.

Cependant, cette situation est due à plusieurs raisons parmi lesquelles figure la volonté du Gouvernement congolais de se libérer de l'emprise de ses anciens alliés à cause d'une opinion publique nationale hostile à la présence des troupes rwandaises et ougandaises en RDC.

Au-delà de la situation soulevée ci-haut, il y a lieu de relever que plusieurs facteurs notamment historique, politique et économique, ont contribué à la détérioration des relations diplomatiques entre les deux Etats. De ces facteurs, nous ajoutons l'implication rwandaise dans les conflits armés de la RDC.

II. 1. Facteurs d'ordre historique

Pendant la période coloniale, les métropoles avaient une lecture particulière des réalités anthropologiques des sociétés exotiques ; notamment les colonies, qui faisaient une idéologie hiérarchique des races. Il faut noter aussi les tracées des frontières effectuées lors de la Conférence de Berlin. Cette situation constitue aujourd'hui l'une des origines des conflits, car cette tracée n'avait pas respectée l'appartenance de ces peuples sur toutes les populations qui se trouvaient dans les pays voisins.

C'est dans ce sens qu'au Rwanda-Urundi, les collons allemands d'abord et belges ensuite, distinguerons d'une manière nette trois ethnies à savoir : les Tutsi, les Hutus et Twa. Quoi qu'Usumbura (Bujumbura) soit choisie comme capitale, c'est le Rwanda qui semble avoir de tout temps servi de référence au discours colonial. C'est le Rwanda qui fournit à l'opinion de la métropole la grille de lecture pour les deux pays.

Fort de cette classification, qu'au sommet du pouvoir soient situés les hamites, dit d'origine égyptienne en passant par l'Ethiopie (en référence à de hautes civilisations). Ensuite vient la race Bantoue (des nègres) à laquelle » appartiennent les hutus. Et enfin, tout en bas, une sorte de sous humanités composées des négrilles et constituées des Twa.

Le mythe de ces trois ethnies n'est exprimé essentiellement que dans trois facettes : historique, biologique et socio-culturelle. Sur les trois plans, les auteurs définissent en premier lieu les Tutsi. Ce n'est qu'en référence à ces derniers que sont décrits les Hutus et les Twa.

Du point de vue historique, les Twa sont présentés comme les premiers habitants du pays, suivis de bantous (Hutus) puis par les Tutsi venus du nord, porteurs d'une civilisation avancée. Il est clair que cette hiérarchisation est à la base des conflits armés qui se sont nourris Rwanda et au Burundi.

Par ailleurs, la RDC est liée à la même histoire que le Rwanda et le Burundi. Mais elle n'a pas connu de dichotomies ethniques grâce à l'homogénéité du peuple bantou qui la compose. Néanmoins, la présence des Pygmées est signalée sur son sol et celui des Rwandais et Burundais qui sont venus travailler dans les mines suite à l'orgueil des autochtones. La présence de ces deux peuples qualifiés de forts au Congo a engendré un climat de contestation au milieu des autochtones et leur avait permis de se constituer en un groupe consolidé face aux importés du Rwanda-Urundi.

En outre, il faut noter aussi que les tracés des frontières effectués lors de la Conférence de Berlin constitue aujourd'hui une des sources des conflits en Afrique en général et dans la région des Grands Lacs en particulier. En effet, après ce partage, certaines populations appartenant aux mêmes groupes ethniques se sont retrouvées brutalement séparées les unes des autres et donc appartenant à des Etats différents.

Ainsi, des sociétés des civilisations hétérogènes, qui liaient souvent dans le passé les rapports conflictuels du type guerrier ou esclavagiste, se sont retrouvées en train de coexister au sein d'une même entité. Enfin, les migrations sont aussi un facteur à la base des conflits dans certaines contrées, notamment dans les Grands Lacs.

Certains colonisateurs en Afrique ont amené des spectaculaires mouvements des populations, dans la mesure où les atouts économiques de la région dans laquelle on émigre sont considérables. Le Kivu a attiré les populations avoisinantes dans la mesure où l'agriculture occupait une place

importante en raison de la fertilité des terres volcaniques. Cette zone va connaître plusieurs vagues des immigrations principalement en provenance du Rwanda surpeuplé.

En effet, les causes qui favorisaient l'immigration n'ayant jamais disparu, nous assistons aujourd'hui à l'instabilité de la région tout entière. La guerre d'agression, précédée par l'attentat en 1994 au cours duquel les présidents rwandais et burundais avaient trouvé la mort, n'a fait que confirmer cette façon de voir les choses.

En somme, notons que les facteurs historiques ont joué et continuent à jouer un rôle déterminant dans les relations diplomatiques et coopération bilatérale entre la RDC et le Rwanda. Ce rôle n'est pas joué d'une manière isolée mais plutôt en interaction avec d'autres facteurs notamment économique.

II. 2. Facteurs d'ordre économique

La faiblesse des ressources économiques dans la plupart des Etats se trouvant à côté de ceux qui en ont suffisamment, constituent une source des tensions⁷ c'est le cas de la RDC et le Rwanda. Ci-dessous, nous démontrerons de manière claire l'exploitation du Rwanda des ressources naturelles congolaises.

Le Rwanda par exemple a un sol à 45% quasi-désertique et les 55% représentent les terres arables sur lesquelles sont cultivés les haricots, les sorghos, les pommes de terre, ressources principales du pays. Quant à son sous-sol, il ne contient que trois ressources minières à savoir : la cassitérite, la chaux et l'argile.

De même, le Burundi est un pays exclusivement agricole. C'est aussi le cas de l'Ouganda qui, en dehors de l'agriculture, pratique aussi l'élevage. Le pillage orchestré par ces trois pays pendant la guerre d'agression en RDC ne fait que confirmer ces affirmations.

⁷ LACOSTE, Y., *Géographie du sous-développement, géographie d'une crise*, P.U.F, Paris, 1965, p. 38

Par ailleurs, tout gouvernement se doit de répondre aux demandes qui s'adressent à lui et s'assurer des soutiens dans lequel il serait impuissant. Ceci renvoie à l'octroi des allocations qui peuvent se traduire en termes de (sécurité physique, patrimoniale, professionnelle,...), d'avantages matériels soit directement sous forme des transferts, des subventions rémunération, soit indirectement par statut légaux favorable (législation fiscale, commerciale ou sociale par exemple) des plus-value d'autorité.

Aussi, le gouvernement distribue le pouvoir en nommant à des fonctions de commandement, de gratifications symboliques. Le système politique octroie de la satisfaction de prestige (décoration, honneur....). Cependant la mauvaise répartition peut engendrer des situations de tension qui, mal gérées débouchent sur des guerres. Les exclus sociaux constituent une classe des déçus qui n'ont pour moyen d'expression que la contestation ou la révolte.

En 2011, selon la banque centrale rwandaise, l'exportation minière a rapporté 68 millions de dollars américains à l'Etat devenant ainsi la première source de rentrée de devises, dépassant pour la première fois, l'exportation du thé, qui a toujours été le premier secteur d'exportation. Officiellement, le Rwanda ne dispose pas des gisements à même de fournir une telle production. D'où viennent donc ces minerais exportés ?

Déjà dès 2009, un observateur a noté une exponentiation de création des coopératives minières. Au bas mot, plus de 300. Le secteur minier rwandais emploie quelques 35 000 personnes, et les activités sont concentrées dans les mines artisanales et dans quelques mines qui se livrent à l'exploitation industrielle. Cependant, la part de production rwandaise n'est jamais connue dans les exportations des minerais effectuées à partir du pays.

« Nous avons demandé aux responsables de mines du Rwanda de nous donner de statistiques de productions locales, mine par mine, jusqu'en ce jour, on ne nous a rien donné. On nous fait toujours de promesses », affirme Sophia Pikles, chargé de campagne pour le dernier rapport de l'ONG britannique Global Witness.

Les minerais du Congo sont exportés comme production rwandaise. A travers ces coopératives, « des minerais congolais qui passent la frontière reçoivent une étiquette au Rwanda et sont écoulés vers les marchés internationaux », signale un expatrié branché dans les milieux d'affaires dans la région.

Autre preuve, fournie cette fois-ci par le rapport de l'ONG britannique, le Rwanda tarde à appliquer la diligence raisonnable pour le contrôle de la chaîne de production des minerais exportés à partir de son territoire. « Le gouvernement rwandais interdit l'importation des minerais qui ne sont pas certifiées et étiquetées par les autorités compétentes. La seule exception est faite aux minerais qui transitent dans le pays dans des conteneurs scellés, alors qu'ils proviennent du Kivu où ils ne sont pas étiquetés ».

II. 3. Facteurs d'ordre politique

Les facteurs politiques sont liés soit à l'environnement politique interne, soit à l'environnement politique externe ou international.

Du point de vue de l'environnement interne, le dénominateur commun dans la région des Grands Lacs et spécialement la RDC et le Rwanda est que de tout temps l'accession au pouvoir a été liée aux armes, soit par le coup d'Etat, soit par la rébellion, soit encore par les mouvements sécessionnistes.

Concernant l'environnement politique international, notons premièrement la lutte pour le leadership sous-régional. Celle-ci va conduire les Etats à ignorer certains principes des relations internationales, notamment celui de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. C'est le cas, par exemple, de Mwalimu Nyerere qui va changer l'ordre politique en Ouganda en janvier 1975 lorsqu'il décide de faire partir par les armes le président Idi Amin Dada. La triade Rwanda, Burundi, Ouganda, qui a attaqué la RDC, s'inscrit aussi, entre autre, dans cette logique.

Par ailleurs, la compétition des puissances étrangères a constitué aussi un des facteurs des conflits dans la région des Grands Lacs et de détériorations des relations diplomatiques entre le Rwanda et la RDC.

En effet, la sous-région des Grands Lacs a toujours constitué une des influences françaises, sa chasse gardée. Pour rappel, le Rwanda, le Burundi et la RDC sont des pays francophones, membres de la francophonie. Cependant avec la révolution du FPR de 1994 qui amena Kagamé au pouvoir, une donne géographique venait de changer. Par ce changement, les Etats-Unis voulaient désormais marquer de leur présence dans le champ politique et économique de cette zone. Ainsi, cette compétition entre puissances étrangères pour le contrôle de l'espace tant politique qu'économique, a transformé la sous-région en un lieu de confrontation géographique.⁸

En somme, il est clair qu'il existe une panoplie des facteurs qui sont à la base des conflits dans la région des Grands Lacs et au refroidissement des relations entre la RDC et le Rwanda, au point qu'il est difficile de tracer un linge de démarcation nette entre eux.

II. 4. Préoccupations d'ordre sécuritaire

Le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ont, à différentes périodes au cours des 30 dernières années, eu des préoccupations légitimes liées à la fois à la présence de groupes armés hostiles envers eux à l'est de la RDC et au gouvernement congolais, du fait de son soutien actif de ces groupes armés. Cette dynamique a dominé la géopolitique dans la région depuis le génocide rwandais en 1994, la chute de Mobutu en 1996-1997, orchestrée dans la région et soutenue sur le plan international, la guerre qui s'en est suivie entre la RDC, avec le soutien des alliés de la CDAA, la Namibie, l'Angola et le Zimbabwe, et le Rwanda, l'Ouganda et leurs milices congolaises interposées entre 1998 et 2003, ainsi que la période depuis la fin "officielle" de la guerre.⁹

Si le Front Patriotique Rwandais, FPR en sigle, a soutenu avec sa toute dernière énergie la révolution de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), c'est parce qu'il a fait croire devant toutes les opinions que les ex-FAR et la milice Interahamwe, qui

⁸ De VILLERS G., *La République Démocratique du Congo. Guerre et politique*. L'Harmattan, Paris, 2001, p. 322.

⁹ WOLTERS S., « La paix dans la région des Grands Lacs: lecture d'une approche régionale », dans *Occasional Paper*, n°313, octobre 2020, p. 2.

deviendraient plus tard les FDLR, menaçaient la sécurité du territoire rwandais.

Ainsi, l'objectif des troupes du FPR opérant aux côtés de l'AFDL a consisté avant tout à réduire au minimum possible le nombre des Hutu rwandais qui se trouvaient dans l'Est de la RDC sous l'identité de réfugiés. Les militaires de Kagamé ont massacré ces réfugiés aux camps de Kahindo, de Kibumba et de Mugunga ; ils les ont poursuivis partout dans leur fuite à travers la RDC jusqu'à pousser certains au Congo-Brazza et en République Centrafricaine, sans oublier qu'un de ces massacres les plus affreux reste celui de Tingi-Tingi, sur la route de Kisangani.

Un autre mensonge extrêmement grossier, qui a excité le monde entier à se rabattre sur le peuple congolais et ses dirigeants, est la prétention selon laquelle, il existerait en RDC une ethnie minoritaire, du nom de Tutsi se faisant autrement appeler « Banyamulenge », qui serait menacée à la fois de marginalisation et d'extermination. Ce mensonge de pointe a permis à Kagame, non seulement, de justifier son initiative permanente à dresser son armée pour envahir la RDC, mais encore, de recevoir toutes les aides nécessaires en armement et financement d'une telle préoccupation de la part de la communauté internationale, spécialement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique.

A la fin de l'année 1996, alors que le génocide rwandais était terminé et le pays sous le contrôle de Kagame, celui-ci lança un ambitieux programme politico-militaire. Il envoya ses troupes ainsi que plusieurs unités nomades de la DMI vers l'Est du Zaïre, afin d'y déloger plus d'un million de réfugiés hutus ayant fui le Rwanda après le génocide et vivant dans des camps situés près de la frontière. Usant de formidables outils de propagande du FPR, Kagame parvint à convaincre les gouvernements occidentaux et les médias internationaux que cette opération visait à protéger les Tutsis innocents en pourchassant les Hutus génocidaires dissimulés à l'intérieur des camps des réfugiés... Et tous mordirent à l'hameçon. Cette opération conduisit à un soulèvement qui mena une guerre sans fin dans la région des Grands Lacs,

causa la mort de millions de Congolais et accrut considérablement la richesse de Kagame et de ses plus proches collaborateurs.¹⁰

Le Rwanda, l'Ouganda comme le Burundi doivent assumer leur responsabilité et ne peuvent continuer à utiliser l'instabilité à l'Est de la RDC comme excuse pour leurs propres problèmes sécuritaires.

Chacun de ces trois Etats est largement impliqué dans le trafic et le traitement de minéraux congolais tels que l'or, le tungstène, l'étain et le tantale. D'autres facteurs clés d'insécurité, selon Stéphanie Wolters, « renvoient aux politiques et actions des gouvernements rwandais, ougandais et burundais, qui, du fait de leurs tactiques de répression et d'intolérance vis-à-vis de leurs critiques où opposants politiques poussent ceux-ci à s'exiler, souvent en RDC ».¹¹

III. DOMAINES DE COOPERATION ENTRE LE RWANDA ET LA RDC

Du point de vue de la coopération bilatérale Rwanda-RDC, nous allons aborder le traité d'amitié et coopération entre les deux pays, le protocole d'accord sur le régime commercial COMESA et enfin les accords tripartites pour le désarmement des groupes armés.

III. 1. Traité d'amitié et de coopération entre la RDC et le Rwanda

Ce Traité a été conclu à Kigali au Rwanda, le 28 octobre 1972. Il entend favoriser une coopération dans tous les domaines. Les deux Etats devraient y parvenir en promouvant ensemble des projets répondant à un intérêt commun, en vue de leur avantage mutuel (art.1). L'article 4 du Traité prévoit l'organisation des consultations et des rencontres régulières entre les deux parties, de manière à leur permettre d'une part, d'étudier tout problème qu'elles jugent important et à veiller à l'avancement rapide de leurs projets

¹⁰ REVER J., *Rwanda. L'éloge du sang*, Max Milo, Paris, 2020, p. 223.

¹¹ WOLTERS S., *Art. cit.*, p. 3.

d'intérêt commun, et d'autre part, à favoriser la stabilité des relations amicales entre les deux pays.¹²

Un autre accord sur l'exploitation conjointe des ressources fossiles du lac Kivu a été signé entre les deux pays en 1975.¹³ Cet accord n'a malheureusement jamais été mis en application. Appelé « convention de Bukavu », cet accord stipulait que toute exploitation du gisement du gaz méthane du lac Kivu devrait se faire en commun. Il permettrait aux deux pays copropriétaires du gisement de trouver une solution durable à leur problème énergétique dans cette région. C'est dans ce cadre que l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu, comme ressource énergétique, a été retenue comme l'un des projets prioritaires à redonner la vigueur à cette communauté.

C'est aussi dans ce cadre que la société française Data Environnement entreprit un programme d'exploitation du gaz méthane du lac Kivu et a mis au point une station pilote à Goma pour l'extraction du méthane à des fins énergétiques et a proposé la valorisation de ce gaz pour diverses applications.¹⁴ Mais le projet ne semblait pas bénéficier du même niveau de priorité par les deux gouvernements.

La manière des multinationales et de la communauté internationale sur les autorités congolaises a conduit au transfert de l'unité pilote d'extraction de gaz qui avait été implantée dans la ville congolaise de Goma, à Can Rubona, non loin de la ville rwandaise de Gisenyi pour l'exploitation industrielle de la BRALIMA et la cimenterie du Rwanda (CIMERWA). Seros

¹² NGOMA K., *La coopération économique entre la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi : état des lieux et perspectives*, Librairie Africaine d'études juridiques, s.l., 2016, p. 168.

¹³ Anonyme, « Vers un accord entre la RDC et le Rwanda sur l'exploitation du lac Kivu », disponible sur www.radiookapi.net, consulté le 28 juillet 2018.

¹⁴ Anonyme, « Exploitation unilatérale du gaz méthane lac Kivu », www.congoforum.be, consulté le 2 juin 2018.

Muyisa¹⁵ signale qu'un autre protocole a été signé en Juin 2009 entre le Rwanda et la RDC pour l'exploitation du gaz méthane dans le lac-Kivu.

III. 2. Protocole d'accord sur le régime commercial COMESA

Le ministre du Commerce extérieur de la RDC, Néfertiti Ngudianza Bayokisa Kisula, et son homologue du Commerce, de l'Industrie et des Affaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est du Rwanda, François Kanimba, ont signé un protocole d'accord pour la mise en œuvre du régime commercial simplifié du COMESA, « RECOS » entre les deux pays.

La mise en œuvre du « RECOS » constitue une initiative régionale de très grande importance pour améliorer les relations commerciales et assurer l'intégration économique régionale. Les deux ministres en charge du Commerce extérieur ont pris note des travaux sur l'élaboration d'un protocole d'accord portant mise en place d'un cadre de coopération bilatérale sur le commerce transfrontalier et la suppression des barrières non-tarifaires.

Ils ont réitéré leur engagement à mettre tous les moyens en œuvre pour améliorer le cadre de travail entre les ministères respectifs ainsi qu'entre les services des deux pays opérant aux frontières. Il s'agissait entre autres de faciliter le commerce transfrontalier, d'éliminer les barrières non tarifaires, de lutter contre la fraude commerciale et la fraude douanière et d'assurer la gestion et l'échange des informations et des statistiques, d'assurer la gestion des aspects liés au contrôle de normes et de la qualité ainsi qu'au contrôle sanitaire et phytosanitaire, d'harmoniser les vues sur la mise en œuvre du Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands Lacs (PFCGL).

L'accord signé entre la RDC et le Rwanda influe positivement en matière des échanges commerciaux entre les peuples de la RDC et du Rwanda. Ces échanges contribuent au renforcement et à l'élargissement de la coopération économique mutuelle bénéfique existant entre les deux pays. Ce protocole d'accord constitue un cadre bilatéral de coopération en matière du commerce transfrontalier entre les deux Etats.

¹⁵ MUYISA K., « Place du gaz méthane du lac Kivu dans le rétablissement des relations entre la RDC et le Rwanda », disponible sur www.memoireonline.com, consulté le 14 Juin 2018.

III. 3. Accord pour le désarmement des groupes armés

La République Démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda se sont mis d'accord pour désarmer les groupes armés opérant dans ces trois pays afin de pacifier la région et lever la pomme de discorde. Lors d'une réunion tripartite tenue dans la capitale ougandaise Kampala, facilitée par le gouvernement américain, les trois pays ont également créé une commission permanente pour entériner le processus de désarmement auquel les pays ont adhéré lors d'un accord signé en 1999, afin de mettre fin au conflit congolais et apaiser les craintes des Etats voisins.¹⁶

Les trois pays se sont également engagés à établir des mesures afin de rétablir la confiance, notamment la création d'une commission mixte tripartite pour exécuter ces accords. La commission devrait atteindre des résultats concrets dans un délai de six mois et achever les efforts de désarmement dans les douze.

Les participants ont aussi appelé à une coordination et une coopération plus étroite pour élucider cette tragédie. Ils ont aussi réaffirmé leur attachement à promouvoir la paix et la stabilité dans la région et à respecter la souveraineté des Etats.

Au début des années 1990, l'Ouganda et le Rwanda ont déployé des milliers de soldats à la frontière avec le Congo pour se protéger des incursions des groupes rebelles qui avaient leurs bases-arrières à l'est du Congo. Cependant ces deux armées ont fini par appuyer les rebelles congolais qui voulaient renverser le président Laurent-Désiré Kabila.

Le conflit congolais a entraîné la participation d'un bon nombre d'armées des pays voisins. Kabila avait requis le soutien de l'Angola, du Tchad, de la Namibie et du Zimbabwe. La majorité des troupes étrangères ont quitté la RDC après la signature d'un accord de cessez-le-feu à Lusaka, en Zambie, en 1999. Malgré le départ des armées voisines, le conflit entre des rebelles congolais, milices et autres groupes armés continue à l'est du pays.

¹⁶ Anonyme, « Grands Lacs: Accord entre la RDC, Rwanda et l'Ouganda pour le désarmement des groupes armés », disponible sur www.irinnews.org, du 26 août 2004.

III. 4. Convention entre la RDC et le Rwanda sur l'exploitation, le transport et la commercialisation du gaz méthane du Lac Kivu

Le Rwanda souhaite utiliser le lac Kivu pour développer des projets de production d'énergie à partir du gaz méthane ainsi que pour d'autres usages tels que des projets de fabrication d'engrais et des projets gaz-liquide. Les études démontrent que le gaz méthane présent dans le Lac Kivu est suffisant pour générer 700MW d'électricité sur une période de 55 ans. Les deux pays se sont convenus dans un premier temps de développer conjointement 200 MW.¹⁷

En novembre 2015 à Rubare (Rwanda), ces deux pays ont signé un accord sur l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu. Cet accord porte essentiellement sur la surveillance de ce cours d'eau au moment de l'exploitation du gaz qui y est contenu. Il s'agit d'après les termes de ce protocole d'entente de renforcer la recherche et promouvoir la collaboration scientifique entre les deux pays afin de mieux connaître le lac Kivu et sa zone alentour.¹⁸

Passant à la phase d'exécution de ce projet de 1,3 milliard d'euros financés par le gouvernement Néerlandais ; les deux pays s'attendent à la mise en place du comité d'experts devant travailler en synergie via leur centre de recherche pour son aboutissement. Ces experts rwandais et congolais se sont assignés comme objectif de mieux connaître la biodiversité et la géodynamique du lac Kivu et ses environs.

IV. ATTITUDE DIPLOMATIQUE ET PERSPECTIVES DE CONSOLIDATION DES RELATIONS RWANDA-RDC

L'attitude diplomatique de la RDC dépend de la façon dont elle est perçue et traitée par ses voisins, en l'occurrence le Rwanda. Depuis la fin de l'ère Mobutu en 1997, l'instabilité dans la région des Grands Lacs a été

¹⁷ NGOMA K., *Op. cit.*, p. 168.

¹⁸ Les dépêches de Brazzaville, « *La biodiversité et la géodynamique du lac Kivu* », du 28 juillet 2017, disponible sur www.lesdepechesdebrazzaville.fr, consulté le 2 juin 2018.

largement considérée comme un symptôme de la défaillance systémique de gouvernance en RDC.

Le discours sur l'instabilité et la violence dans la région des Grands Lacs ces deux dernières décennies a été presque exclusivement focalisé sur les échecs des gouvernements en RDC, allant de l'absence de structures et institutions d'Etat fonctionnelles aux pratiques corrompues et prédatrices, surtout à l'est du pays. Cet environnement a été une terre fertile pour que les groupes armés de toutes identités et compositions prennent racine dans cette région, y assurent leur alimentation et créent des alliances utiles et opportunistes.

IV. 1. De la soif de la vengeance et de volonté de réparation

Les rapports diplomatiques entre le Rwanda et la RDC ne peuvent connaître une période de stabilité que si les deux pays parviennent à éplucher les problèmes qui ont toujours été à la base de la détérioration.

En effet, les deux Etats se sont toujours renvoyés dos à dos les responsabilités dans la déstabilisation de la région des Grands Lacs. Néanmoins, plusieurs rapports de l'ONU de manière générale et particulièrement « le rapport Mapping » établit nettement et clairement l'implication du Rwanda dans les conflits armés à l'Est de la RDC.

Il est mis en charge du Rwanda plusieurs massacres perpétrés au Congo. Lors de nos échanges avec un cadre scientifique originaire du Kivu, ce dernier nous renseigne que le Rwanda a commis beaucoup de massacres sur le sol congolais notamment : « Le massacre de Kasika le 24 août 1998 où plus de 856 personnes ont été massacrées, dans le territoire de Mwenga où les cadavres découverts étaient constitués essentiellement des femmes et des enfants. Les femmes étaient violées avant d'être éviscérées à l'aide des poignards à partir de leurs appareils génitaux. Parmi les personnes massacrées, il y avait notamment la famille du Mwami (roi) de Lwindi y compris lui-même et sa femme enceinte des jumeaux, éviscérée. A la Paroisse catholique de Kasika, on note plus de 116 personnes tuées dont un abbé, quatre religieuses et plusieurs fidèles. Dans la forêt avoisinant les villages de Kasika où les habitants dudit milieu avaient pris refuge, plus de

400 personnes ont été massacrées : hommes, vieillards, femmes, enfants et jeunes. A Kilungutwe, plus de 127 personnes ont été massacrés sans compter le nombre d'enfants jetés dans les fosses indigènes... A Kalama, 16 personnes massacrées ; le massacre de Makobola du 30 décembre 1998 où plus 750 Congolais ont été lâchement massacrés, par les rebelles rwando-ougandais du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), massacres où les femmes, les enfants et les vieillards ont été tuées dans la province du Sud-Kivu ; les massacres de Gatumba en 2004 contre plus de 150 réfugiés congolais, dont la plupart étaient des femmes et des enfants ».¹⁹

La normalisation et la consolidation des relations diplomatiques entre les deux Etats ne peuvent être rendues possibles que s'il y a répression des auteurs et réparation pour les victimes.

C'est dans cette optique que depuis son accession au pouvoir en RDC, le Président Félix-Antoine Tshisekedi, accompagnés par les mouvements de la société civile et en tête de lice le Prix Nobel de la paix 2018, le Docteur Denis Mukwege militent pour la création d'un tribunal pénal spécial pour la RDC.

IV. 2. Aller de l'avant sans être amnésique des affres du passé

Le rapprochement de la RDC avec le Rwanda est un sujet qui divise l'opinion publique congolaise. En décembre 2019, par exemple, « il a suffi d'une seule photo, prise, pour déchaîner les passions. Sur le cliché, Félix Tshisekedi, tout sourire, s'affiche main dans la main avec son hôte du jour, son homologue rwandais, Paul Kagame, lors du Kusi Ideas Festival, à Kigali. Suffisant pour provoquer les réactions les plus vives dès sa publication sur les réseaux sociaux ».²⁰

Nous constatons que, ce qui divise l'opinion congolaise, c'est les prismes avec lesquels chacun analyse les relations diplomatiques entre les deux Etats. Il y a d'une part, la nostalgie et la passion de la vengeance et

¹⁹ Entretien avec le Chef de Travaux José Kalumire à Kinshasa, 2021.

²⁰ GRAS R., « Entre le Rwanda et la RDC, un rapprochement assumé malgré rancœurs et crispations », dans *Jeune Afrique*, 19 février 2020.

d'autre part, la volonté d'aller de l'avant sans être amnésique des affres du passé.

Le Pasteur Jacques-André Vernaud, d'heureuse mémoire, a dit lors de l'une de ses prédications : « Celui qui détient les armes doit respecter celui qui les dépose ».

Le Professeur Biyoya, paix à son âme, disait : « le Congo doit piloter une initiative d'intégration régionale pour récupérer sa place en Afrique centrale ».

Les leçons à tirer de ces deux personnalités est d'une part, la géopolitique de la paix et du développement économique de la RDC et d'autre part, la vocation de la gâchette du revolver Afrique qui revient à la RDC.

Nous pensons que la vision géopolitique de grandeur dévolue à la RDC lui assigne de construire des relations fortes et constructives avec ses voisins et les Etats de la région. Mais que dire de son voisin rwandais ?

Sur cette épineuse question, nous osons croire qu'au-delà de tout ce qu'il y a eu dans les relations rwando-congolaises, il y a toujours possibilité de construire des relations diplomatiques et économiques profitables pour les deux Etats et enterrer définitivement la hache de la guerre. Mais cela nécessite à ce que les deux Etats répondent au rendez-vous de la réconciliation. Ça signifie qu'ils doivent se regarder en face et se dire de vérités et voir dans quelle mesure établir l'échelle de responsabilité et de réparation.

L'histoire des relations internationales nous renseigne sur quelques exemples des Etats qui sont parvenus à outrepasser des conflits antérieurs et bâtir l'avenir autour des relations diplomatiquement et économiquement profitables.

Les Etats-Unis d'Amérique sont un partenaire stratégique du Japon malgré les deux bombardements d'Hiroshima et Nagasaki lors de la Deuxième Guerre mondiale. La France et l'Angleterre sont restées pendant longtemps en conflits. Et sous Henri IV, l'Angleterre a été presque "colonisée" par la France. Les Alliés et l'Axe, deux blocs belligérants durant la Deuxième Guerre

mondiale sont aujourd'hui en parfaite relation même si les exceptions ne manqueront pas. De ces exemples, il nous revient de choisir. Faudrait-il privilégier la guerre avec le Rwanda, qui sera handicapante pour les deux Etats ou construire la paix ?

IV. 3. Pour une diplomatie de puissance face au Rwanda

Lors de nos échanges avec un cadre scientifique sur la matière sous-examen, il nous fait observer que tant que le Congo restera le dindon de la farce diplomatico-stratégique dans les Grands Lacs, il n'y aura jamais normalisation ou consolidation des relations diplomatiques avec le Rwanda. Du point de vue épistémologique, il y a normalisation ou consolidation des rapports en relations internationales que lorsque deux Etats arrivent à rééquilibrer leurs rapports de force.²¹

La diplomatie de puissance de la RDC, le Crisis Group le fait remarquer dans son document publié sur la RDC et les Grands Lacs en ces termes : « la région des Grands Lacs est de plus en plus tendue. La méfiance règne entre le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, qui ont tous des liens avec les insurgés de l'est de la RDC. L'accent mis par le président Tshisekedi sur le rétablissement de la paix dans la région mérite d'être applaudi et sa coopération avec le Rwanda a porté ses fruits dans la lutte contre les rebelles rwandais. Mais ces efforts doivent aller de pair avec des efforts diplomatiques visant à mettre un terme à la rivalité entre Kigali et Kampala. Plus généralement, Tshisekedi devrait repenser son projet d'inviter ses trois voisins de l'est à participer aux opérations militaires en RDC. Il devrait plutôt rechercher un accord qui implique, premièrement, que ces voisins s'engagent à ne pas soutenir les groupes armés en RDC et, deuxièmement, qui établisse un mécanisme de vérification pour enquêter sur les allégations d'une telle implication. Ce volet politique devrait s'appuyer sur l'initiative de Luanda. La diplomatie de l'envoyé spécial Xia signifie que l'ONU est bien placée pour soutenir cette initiative, conformément aux promesses du Secrétaire général

²¹ Entretien avec Patrick Lossongo, Directeur à l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques et Cadre scientifique à l'Université Pédagogique Nationale, Kinshasa, 2021.

António Guterres de mettre l'accent sur la diplomatie préventive. En renforçant leur implication diplomatique, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France peuvent également jouer un rôle utile ».²²

La diplomatie de puissance que nous préconisons pour la RDC ne se décrète pas, ne s'improvise pas. Ce n'est pas, comme Philippe Biyoya le dit, « une faculté que l'on peut perdre et que l'on peut recouvrer naturellement. Il dépend avant tout et pour tout du bon fonctionnement des institutions politiques, de l'effectivité de l'Etat et de la République, du dynamisme et de la vitalité de la société nationale et surtout de la puissance économique et de l'attrait des arts et des cultures ».²³

D'un strict point de vue géopolitique et géostratégique, la RDC est, depuis peu, dans toutes ses relations internationales, une nation qui exprime ses ambitions de la réappropriation de sa destinée en tant qu'un Etat souverain. Cependant, la grande bataille doit se faire aussi à l'interne à travers le renforcement de l'autorité de l'Etat. C'est la réinvention de l'Etat qui peut conduire à la restauration de l'autorité de l'Etat. Sans un Congo nouveau, il n'y aura jamais un Congo fort.

La RDC a été gravement atteinte du mal de l'effondrement de l'Etat qui aura accentué son impuissance et son incapacité à se doter d'un projet politique global au service duquel il construit son autonomie politique.

Profitant de sa présidence à l'Union Africaine, la RDC saisit cette opportunité pour revendiquer à nouveau son rôle géopolitique. De ce fait, le Président Félix-Antoine Tshisekedi s'affiche comme héritier de l'histoire générale du Congo indépendant pour exiger ses rôles géostratégiques et géopolitiques du passé. En effet, la RDC a exprimé son souhait d'intégrer le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans le groupe de dix membres non permanents ; elle a présenté un candidat pour le poste de Secrétaire général de la SADC ; elle pilote les discussions entre le Soudan, l'Ethiopie et l'Egypte

²² Crisis Group, « Eviter les guerres par procuration dans l'est de la RDC et les Grands Lacs », Crisis Group, Nairobi/Bruxelles, 23 janvier 2020.

²³ BIYOYA P., « Le leadership régional ou international dépend avant tout et pour tout du bon fonctionnement des institutions politiques », par Freddy Mulumba Kabuayi, dans *Le Potentiel*, 19 mars 2007.

sur le barrage hydroélectrique construit par l’Ethiopie dans le fleuve Nil, mais également dans les conflits qui opposent le Rwanda à l’Ouganda et le Burundi au Rwanda.

Le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans un territoire qui a connu des affres de la guerre comme la RDC exige une politique de défense et de sécurité nationales et une politique économique efficace.

On ne peut pas parler d’Etat sans armée et une police. C’est un leurre de penser qu’un pays aux immenses ressources naturelles comme la RDC, objet de tant de convoitises, puisse vivre en paix et se développer sans une armée républicaine, moderne, forte et dissuasive, dotée chaque année de ressources budgétaires conséquentes.²⁴

De ce qui précède, nous réitérons notre souhait de voir la RDC et le Rwanda s’engager, sous les auspices des Nations-Unies et des leaders de la sous-région, dans un dialogue franc et sincère.

Point n’est besoin ici de rappeler la position géostratégique de la RDC au cœur de l’Afrique avec ses neuf voisins. Ce sont autant d’opportunités de coopération que le pays devrait rentabiliser par la réalisation des projets gagnant-gagnant, comme cela fut le cas entre la France et l’Allemagne Fédérale, à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale.

Ce n’est qu’avec ce genre de projets de mise en commun des intérêts réciproques que la sous-région des Grands Lacs et l’Afrique centrale tout entière pourront offrir à tous, les garanties d’une grande stabilité, car chaque pays y trouverait son compte.

CONCLUSION

Dans la théorie comme dans l'action, l'ordre international ne se conçoit qu'à travers l'intervention volontaire des Etats. Les grands équilibres ne peuvent être préservés que par eux. La diplomatie est ainsi consacrée comme la fonction régulatrice par excellence des rapports entre les Etats ; la

²⁴ MBEMBA A., « La géostratégie des crises à l’Est de la RDC et son implication dans la sous-région des Grands lacs », TFC en RDC, UPN, Kinshasa, 2012-2013, p. 39.

guerre fait figure d'expression conflictuelle unique, le prolongement direct des pratiques menées par chaque acteur étatique.

La multiplication des guerres ou de rébellions et le nombre de plus en plus croissant des réfugiés partant d'un Etat vers d'autres en forme de chassé-croisé transfrontalier, la diversification des réseaux de circulation des armes, l'intensification des échanges et des trafics commerciaux de toutes sortes et le passage des combattants d'un pays vers un autre ont fini par créer des interconnexions entre les différents conflits nationaux pour donner naissance à des conflits régionaux.

La République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda sont dans une relation diplomatique en dent de scie suite aux interférences du Rwanda dans les conflits armés à l'Est de la RDC et au supposé soutien du gouvernement congolais aux FDLR pour déstabiliser le Rwanda. Les deux Etats sont dans une logique de renvoi dos à dos de responsabilité.

De ce fait, nous estimons que les relations entre les deux Etats seront toujours mises en mal tant que les conflits à l'Est de la RDC ne prendront pas fin. Les deux Etats doivent concentrer leur coopération autour de centre d'intérêts communs. Il ressort de nos observations que les deux Etats n'ont pas un idéal commun à protéger. Au contraire, ils ne cessent de s'accuser mutuellement.

A cet effet, nous préconisons à ce que les deux Etats répondent au rendez-vous de la réconciliation. Il serait sage pour les deux Etats de réconcilier les deux peuples, spécialement les Congolais meurtris de l'Est, au Kivu et en Ituri. Ils doivent être animés par l'esprit de conduire leurs relations et leurs échanges d'une manière non conflictuelle ou non concurrentielle, en cherchant les modalités appropriées pour analyser ensemble et de façon partagée les situations et collaborer dans le même esprit pour parvenir à des fins communes ou acceptables par tous.

Les tensions grandissantes entre le Rwanda et l'Ouganda, ainsi qu'avec le Burundi rendent l'importance pour un dialogue encore plus urgente, le changement de gouvernement en RDC ouvre une opportunité pour un virage positif quant aux dynamiques de la région. La présidence du

Président Tshisekedi offre l'opportunité pour initier des changements fondamentaux quant à la façon dont le pays doit être gouverné, et d'entamer une transformation progressive des institutions principales du pays, surtout si ces changements sont soutenus et encouragés par la communauté internationale.

La consolidation ou la normalisation des rapports diplomatiques entre la RDC et le Rwanda ne peuvent être rendues possibles que si les deux parties s'inscrivent dans la perspective du dialogue renforcé, mais également dans un processus de réparation de responsabilisation de chacune de parties à travers une justice pénale ou transitionnelle. Cela veut dire que les deux acteurs doivent se parler plus, en vue de se rendre compte du rapprochement en termes de questions de politique internationale, d'intérêt économique et de la justice.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Accord de paix entre Kinshasa et le CNDP, Goma le 23 mars 2009.
- Anonyme, « Exploitation unilatérale du gaz méthane lac Kivu », *www.congoforum.be*.
- Anonyme, « Grands Lacs: Accord entre la RDC, Rwanda et l'Ouganda pour le désarmement des groupes armés », disponible sur *www.irinnews.org*, du 26 août 2004.
- Anonyme, « Vers un accord entre la RDC et le Rwanda sur l'exploitation du lac Kivu », disponible sur *www.radiookapi.net*.
- BIYOYA P., « Le leadership régional ou international dépend avant tout et pour tout du bon fonctionnement des institutions politiques », par Freddy Mulumba Kabuayi, dans *Le Potentiel*, 19 mars 2007.
- Crisis Group, « Eviter les guerres par procuration dans l'est de la RDC et les Grands Lacs », Crisis Group, Nairobi/Bruxelles, 23 janvier 2020.
- De VILLERS G., *La République Démocratique du Congo. Guerre et politique*. L'Harmattan, Paris, 2001.
- GRAS R., « Entre le Rwanda et la RDC, un rapprochement assumé malgré rancœurs et crispations », dans *Jeune Afrique*, 19 février 2020.

- LACOSTE Y., *Géographie du sous-développement, géographique d'une crise*, PUF, Paris, 1965.
- Les dépêches de Brazzaville, « *La biodiversité et la géodynamique du lac Kivu* », du 28 juillet 2017, disponible sur www.lesdepechesdebrazzaville.fr
- MBEMBA A., « La géostratégie des crises à l'Est de la RDC et son implication dans la sous-région des Grands lacs », TFC en RDC, UPN, Kinshasa, 2012-2013.
- MUYISA K., « Place du gaz méthane du lac Kivu dans le rétablissement des relations entre la RDC et le Rwanda », disponible sur www.memoireonline.com.
- NGIJOL G., *Autopsie des génocides, rwandais, et burundais*, éd. Présence africaine, Paris, 2008.
- NGOMA K., *La coopération économique entre la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi : état des lieux et perspectives*, Librairie Africaine d'études juridiques, s.l., 2016.
- Crisis Group, Rapport Afrique de Crisis Group N° 165, « Congo : Pas des stabilités au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda », Bruxelles-Nairobi, novembre 2010.
- REVER J., *Rwanda. L'éloge du sang*, Max Milo, Paris, 2020.
- WOLTERS S., « La paix dans la région des Grands Lacs: lecture d'une approche régionale », dans *Occasional Paper*, n°313, octobre 2020.